

CONDITIONS DE RESERVATION GENERALES

RESERVATION : La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de réservation accompagné de son acompte et des frais de réservation à l'ordre de : Camping Les Rives d'Auzon. Une lettre de confirmation vous sera alors adressée, elle devra être présentée à la réception dès votre arrivée. La réservation est personnelle. Il est interdit de la sous louer ou de la céder à un tiers. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur. Toute personne en supplément doit être déclarée à l'arrivée. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre contrat, l'acompte réservé et non utilisés ne sera pas restitué. Tout campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping

ANIMAUX : ils sont admis tenus en laisse et sur présentation du carnet de santé obligatoire. (arrêté du 22/01/85), ils doivent être tabues (arrêté du 30/06/92). Ils doivent être non agressifs, leurs souillures doivent être enlevées par leurs maîtres. En aucun cas ils ne doivent être laissés seuls dans les voitures, caravane ou tente, sur l'emplacement ou attaches à un arbre. Les chiens susceptibles être dangereux (catégorie 1 et 2 arrêté du 27/09/99) sont refusés.

SECURITE-ASSURANCE : Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente, matériel et leur responsabilité civile. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et de dégradation dues aux intempéries ou accident qui interviendrait à l'intérieur du camping.

CIRCULATION-BRUIT : La vitesse est limitée à 10 km/h. Dans le camping, le stationnement est interdit sur les routes et voies d'accès. Les véhicules doivent être impérativement garés sur la parcelle. Ne garés jamais votre véhicule sur l'emplacement voisin même s'il paraît inoccupé, des campeurs peuvent arriver à tout moment. L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement.

REGLEMENT PISCINE : L'espace aquatique est strictement réservé aux campeurs. Le règlement complet est affiché à l'entrée de la piscine. POUR DES RAISONS D'HYGIENE, LES CALECONS ET SHORTS DE BAIN SERONT REFUSES A L'ENTREE DE LA PISCINE.

LITIGES : Les litiges, qui ne seraient pas réglés à l'amiable, seront soumis au Tribunal d'Instance du lieu du camping.

SPECIFIQUE AU CAMPING CARAVANING

- 1 - Le fait de ne pas accepter l'emplacement proposé à l'arrivée implique la perte de l'acompte et des frais versés.
- 2 - Le camping se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement s'il restait sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue, l'acompte et les frais lui resteront acquis. De même en cas d'annulation si celle-ci intervient 5 jours avant la date d'arrivée.
- 3 - Les nuitées sont calculées de 12h à 12h. Pour tout départ après 12h, une nuit supplémentaire sera facturée.
- 4 - Pour prolonger un séjour au-delà de la date de départ convenue, nécessite de prendre accord avec le responsable au moins trois jours avant la date de départ.
- 5 - La signature du contrat implique que vous avez pris connaissance des présentes conditions.